



L'impôt à taux unique : pour un régime fiscal plus équitable et efficace

Il existe un mythe selon lequel notre système d'impôt sur le revenu des particuliers à taux marginaux progressifs¹ respecterait les valeurs d'équité, de justice et de « solidarité sociale ». Selon les adeptes de ce système, le taux d'imposition devrait évoluer en fonction du revenu de façon à « égaliser les sacrifices » que doivent faire les citoyens. Ces sacrifices seraient donc mesurables et les taux d'imposition progressifs permettraient de les égaliser. Un individu avec un revenu élevé devrait sacrifier une part plus importante de celui-ci au profit de l'État. Ainsi, plus son revenu est élevé, plus son taux d'imposition devrait l'être également.

Cette position semble s'appuyer sur la théorie de « l'utilité marginale décroissante », qui stipule que la valeur d'un dollar supplémentaire en revenu pour un individu serait décroissante au fur et à mesure que son revenu augmente. Cependant, même à supposer que cette théorie soit applicable dans le domaine fiscal, il faudrait obligatoirement tenir pour acquis qu'il soit possible de comparer les utilités entre les individus pour conclure à la nécessité d'imposer des taux d'imposition progressifs.

La progressivité des taux relève de l'arbitraire lors de chaque réforme et non d'une quelconque mesure objective d'égalité des sacrifices.

Or, il est impossible de comparer l'utilité marginale d'une somme d'argent entre individus, puisque le concept économique d'utilité réfère à un phénomène de satisfaction subjective propre à chacun : il n'existe pas de mesure scientifique objective qui permettrait de la quantifier afin de faire ces comparaisons. Par conséquent, affirmer que la progressivité des taux d'imposition permet d'assurer l'égalité des sacrifices entre les citoyens relève du mythe et n'a aucun fondement scientifique : on ne peut mesurer ni comparer les sacrifices faits par différents individus.

Cette impossibilité explique la grande diversité des systèmes à taux progressifs de par le monde. Par exemple, le gouvernement du Québec imposait en 1978 une structure de 21 taux pour atteindre la prétendue égalité des sacrifices, alors qu'en 1986, sept taux étaient jugés suffisants à cet effet. En 1998, seulement trois taux d'imposition permettaient apparemment de réaliser cette même égalité. Ces changements du régime fiscal québécois furent jugés à chaque fois socialement justes et équitables. Il est par conséquent évident que la progressivité des taux relève de l'arbitraire lors de chaque réforme et non d'une quelconque mesure objective d'égalité des sacrifices.

À travail égal, rémunération inégale

Il est possible d'illustrer l'arbitraire et l'iniquité du régime fiscal actuel en donnant l'exemple d'un chauffeur d'autobus avec un salaire horaire brut de 25 \$ l'heure, qui travaille 22 heures par semaine et se voit proposer de passer à 25 heures (voir Tableau 1).

Avec un revenu annuel de 26 950 \$, l'employé se situe presque à la limite supérieure de la première tranche de 27 635 \$ imposable à un taux marginal de 16 %. Il reçoit

¹ Au Québec, si l'on tient compte uniquement de l'impôt sur le revenu provincial, les taux marginaux pour l'année fiscale 2004 sont de 16 % pour la tranche de revenu imposable de 0 à 27 635 \$, de 20 % pour celle entre 27 636 \$ et 55 280 \$, et de 24 % pour celle de plus de 55 280 \$. Le taux marginal est celui qui s'applique sur un dollar supplémentaire de revenu.



Tableau 1

Les effets discriminatoires des taux d'imposition progressifs

	Contrat 22h / semaine	Contrat 25h / semaine
Taux horaire brut	25 \$	25 \$
Nombre de semaines de travail par an	49	49
Nombre d'heures travaillées par an	1 078	1 225
Salaire annuel brut	26 950 \$	30 625 \$
Taux marginal d'imposition (du Québec seulement)	16 %	20 %
Rémunération horaire nette de la dernière heure travaillée	21 \$	20 \$
Écart de rémunération entre les deux contrats		- 4,8 %

donc une rémunération nette pour sa dernière heure travaillée de 21 \$. Or, si ce chauffeur d'autobus décide de travailler plus d'heures, il se verra appliquer un taux marginal de 20 % et devra se contenter d'une rémunération de 20 \$ pour chacune de ces heures au lieu des 21 \$, soit une baisse de près de 5 %. À travail égal correspond donc une rémunération inégale.

Autrement dit, le système d'imposition à taux progressifs conduit à un revenu net par heure travaillée moins élevé si l'on décide de travailler plus. L'heure additionnelle étant moins rémunérée, les travailleurs ne sont pas incités à fournir davantage d'effort productif et à créer davantage de richesses. Finalement, un tel système fiscal décourage les individus, y compris les moins bien nantis, d'accéder à des revenus supérieurs en faisant en sorte qu'ils portent un fardeau fiscal de plus en plus lourd à mesure qu'ils travaillent plus et gravissent les échelons de la réussite professionnelle.

Enfin, on justifie également l'existence du système actuel en prétendant que la progressivité des taux marginaux d'imposition encouragerait la « solidarité sociale » et assurerait une redistribution des richesses envers les plus démunis. Or, il est possible d'être solidaire sur le plan fiscal sans que cela passe par une progressivité des taux d'imposition. La solidarité sociale peut très bien être financée grâce à un système d'imposition à taux unique dans lequel, il ne faut pas l'oublier, les individus à revenus élevés continuent de payer plus d'impôts en termes abso-

lus. Par ailleurs, la redistribution peut se faire par les dépenses budgétaires.

Les effets économiques des taux progressifs

Plus le fardeau fiscal des citoyens s'alourdit, plus la création de richesse et la croissance économique ralentissent. La relation entre pression fiscale, prospérité et recettes fiscales a été l'objet de nombreuses études économiques et la fameuse courbe de Laffer en rend

bien compte. Cette courbe illustre le phénomène suivant : les recettes d'un État peuvent diminuer, à partir d'un certain niveau de taxation, suite au refus des individus d'entreprendre des activités créatrices de richesse – soit d'investir plus, soit tout simplement de travailler plus – ce qui a pour résultat de réduire le niveau de revenu imposable. Par ailleurs, le poids abusif de l'impôt décourage le travail officiel, stimule le travail au noir et la généralisation de l'évasion fiscale, amenant ainsi une réduction supplémentaire de l'assiette fiscale².

*Les États ayant de hauts taux marginaux
d'imposition ont des taux de croissance
économique moins élevés.*

Les économistes John Mullen et Martin Williams ont analysé la variation de la croissance économique des États américains sur deux décennies, en portant une attention particulière à l'impact des taux marginaux d'imposition³.

Ils ont trouvé que les États ayant de hauts taux marginaux d'imposition (forte progressivité) ont des taux de croissance économique moins élevés. Les résultats de cette analyse ont été confirmés par la *Federal Reserve Bank*⁴ d'Atlanta dont l'étude – portant sur une période de 30 ans et sur plusieurs États américains – a aussi observé une relation négative significative entre la pression fiscale et la croissance économique.

Le niveau de pression fiscale et d'emprunt d'un État – quand les dépenses sont financées par des déficits publics – est d'ailleurs directement lié à la taille de celui-ci.

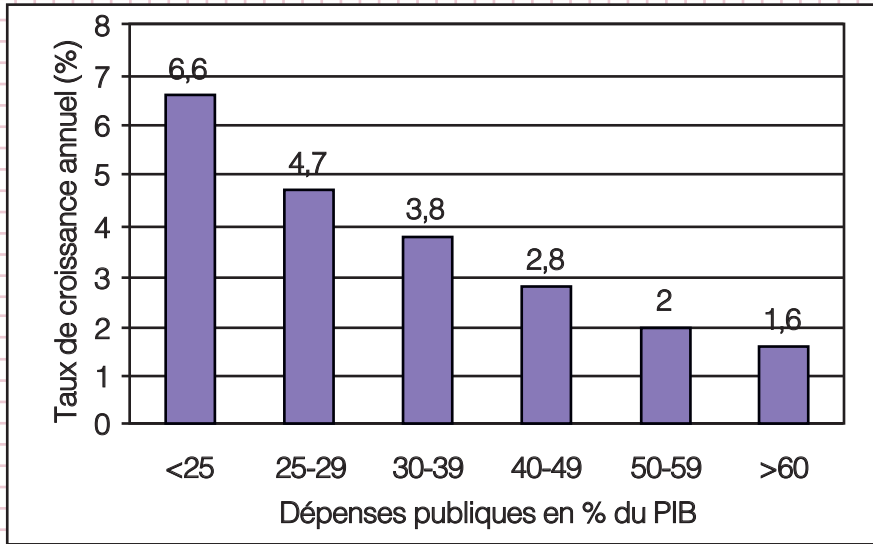
² Voir à ce sujet Norma Kozhaya, *Les bienfaits économiques d'une réduction de l'impôt sur le revenu*, Institut Économique de Montréal, mars 2004.

³ John Mullen et Martin Williams, « Marginal Tax Rates and State Economic Growth », *Regional Science and Urban Economics*, 24 (6), 1994, p. 687-705.



Graphique 1

Taille de l'État et croissance annuelle du PIB réel
(Pays de l'OCDE, 1960-1996)



Source : Gwartney, Lawson et Holcombe (1998), p. 9.

Une étude destinée au Congrès américain⁵ a analysé l'influence de la taille de l'État sur la croissance économique. Cette recherche, qui a porté sur 23 pays de l'OCDE et sur une période de 36 ans, observe qu'une hausse de dix points de pourcentage dans la part des dépenses gouvernementales par rapport au PIB (produit intérieur brut) entraîne une réduction permanente d'environ un point de croissance économique annuelle. Le Graphique 1 illustre cette relation entre la taille de l'État et la croissance économique.

Enfin, une étude américaine du *National Bureau of Economic Research*⁶ a examiné l'effet de l'impôt sur le revenu des entrepreneurs individuels et son impact sur leurs décisions d'investissement. Les auteurs estiment qu'une augmentation de 5 % dans les taux marginaux d'imposition réduit la proportion d'entrepreneurs qui font de nouveaux investissements de 10,4 % et diminue les dépenses d'investissement de 9,9 %. Les taux d'imposition progressifs et élevés sur le revenu découragent ainsi les entrepreneurs de dépenser davantage en capital.

Exemples de systèmes à taux unique

Six États américains⁷, Hong Kong et l'Alberta ont déjà un taux unique d'imposition sur le revenu. C'est toutefois d'Europe centrale et orientale qu'est venue la plus récente vague de réformes fiscales allant dans ce sens. L'Estonie a adopté un taux unique de 26 % en 1993, la Lettonie un taux de 25 % en 1995, et la Lituanie un taux de 33 % en 1996. La Russie leur a emboîté le pas le 1^{er} janvier 2001 avec un taux unique de 13 %, qui a remplacé un système fiscal avec un taux marginal de 30 % applicable à tout revenu excédant 5000 \$US. La Serbie et l'Ukraine ont suivi en 2003 et 2004. Mais la

réforme la plus récente et la plus ambitieuse a été celle ayant pris effet le 1^{er} janvier 2004 en Slovaquie où la taxe sur la valeur ajoutée, l'impôt sur le revenu des sociétés et l'impôt sur le revenu des particuliers ont été soumis à un taux unique de 19 %.

Six États américains, Hong Kong et l'Alberta ont déjà un taux unique d'imposition sur le revenu. C'est toutefois d'Europe centrale et orientale qu'est venue la plus récente vague de réformes fiscales allant dans ce sens.

Les résultats de ces réformes ont été conformes aux enseignements de la science économique puisqu'elles ont généré plus de croissance et finalement plus de rentrées fiscales pour les gouvernements. En Estonie, après la réduction du niveau général d'imposition et l'introduction du taux unique, on aurait pu s'attendre à une baisse des recettes. Au contraire, celles-ci ont augmenté de manière significative. Tout en encourageant la croissance économique, la réforme fiscale a par ailleurs contribué à transformer l'Estonie d'un pays de travailleurs en un pays d'entrepreneurs : le nombre d'entreprises est passé de 2 000 en 1992 à 70 000 en 1994⁸.

⁴ Zsolt Becsi, « Do State and Local Taxes Affect Relative State Growth? », *Economic Review*, Federal Reserve Bank of Atlanta, 81 (2), 1996, p.18-36.

⁵ James Gwartney, Robert Lawson et Randall Holcombe, *The size and Functions of Government and Economic Growth*, Joint Economic Committee Study, United States Congress, 1998.

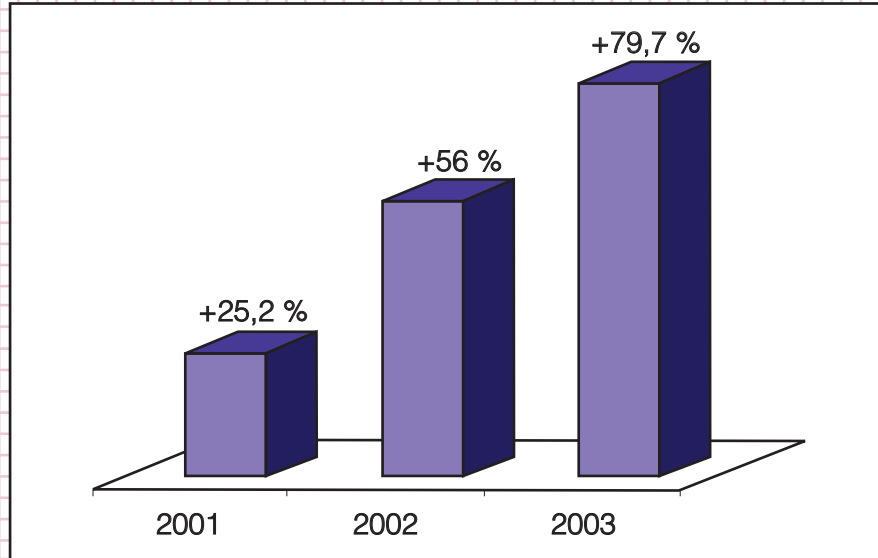
⁶ Voir Robert Carroll, Douglas Holtz-Eakin, Mark Rider et Harvey S. Rosen, *Entrepreneurs, Income Taxes and Investment*, Working Paper 6374, Cambridge, MA, National Bureau of Economic Research, 1998.

⁷ Selon la *Federation of Tax Administrators*, au 1er janvier 2004 ce sont : le Colorado, 4,63 %; l'Illinois, 3 %; l'Indiana, 3,4 %; le Massachusetts, 5,3 %; le Michigan, 4,0 %; la Pennsylvanie, 3,07 %.



Graphique 2

Croissance cumulée des recettes de l'impôt sur le revenu en Russie après ajustement pour l'inflation (2000 = 0)



Source : Alvin Rabushka (2004).

La Russie a aussi vu ses rentrées fiscales provenant de l'impôt sur le revenu augmenter de 25,2 % en 2001 après ajustement pour l'inflation. La tendance s'est maintenue en 2002 et 2003 avec respectivement 24,6 % et 15,2 %⁹. Ainsi, la croissance cumulée des recettes en termes réels en 2003 par rapport à 2000 a été de près de 80 % (voir Graphique 2).

L'impôt à taux unique est non seulement justifié du point de vue de l'équité, mais il ne pénalise pas, comme le fait le système à taux progressifs, l'effort productif et la création de richesse.

Conclusion

Un système d'impôt sur le revenu à taux unique respecte le principe d'égalité des citoyens devant la loi. Ce régime d'imposition est établi suivant une règle qui est la même pour tous : un même taux pour tous les citoyens. En effet, le taux de cet impôt ne varie pas en fonction du salaire des citoyens, tout comme c'est le cas, par exemple, du taux de la taxe foncière qui est uniforme pour tous les résidents d'une même municipalité et qui ne change pas selon la valeur de l'immeuble.

L'impôt à taux unique est non seulement justifié du point de vue de l'équité, mais il ne pénalise pas, comme le fait le système à taux progressifs, l'effort productif et la création de richesse. Les expériences internationales ne manquent plus : pour une fois, les ex-pays communistes sont en mesure de donner au monde occidental et au Canada une leçon de politiques publiques davantage compatibles avec l'économie de marché que les systèmes fiscaux actuels à taux progressifs.

⁸ Mart Laar, *Little Country That Could*, CRCE, London, 2002, p. 276.

⁹ Alvin Rabushka, *The Flat Tax at Work in Russia: Year Three*, Hoover Institution, April 26, 2004.

L'Institut économique de Montréal (IEDM) est un institut de recherche et d'éducation indépendant, non partisan et sans but lucratif. Il œuvre à la promotion de l'approche économique dans l'étude des politiques publiques.

Fruit de l'initiative commune d'entrepreneurs, d'universitaires et d'économistes, l'IEDM n'accepte aucun financement public.

Abonnement annuel aux publications de l'Institut Économique de Montréal : 98,00 \$.

Président du conseil :
Adrien D. Pouliot
Président :
Michel Kelly-Gagnon

Les opinions émises dans cette publication ne représentent pas nécessairement celles de l'Institut économique de Montréal ou des membres de son conseil d'administration.

La présente publication n'implique aucunement que l'Institut économique de Montréal ou des membres de son conseil d'administration souhaitent l'adoption ou le rejet d'un projet de loi, quel qu'il soit.

Reproduction autorisée à des fins éducatives et non commerciales à condition de mentionner la source.

© 2004 Institut économique de Montréal

Imprimé au Canada